



Commission économique pour l'EuropeComité directeur des capacités
et des normes commerciales**Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles**

Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre

Cinquantième session

Genève, 16 et 17 mars 2023

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Transfert des herbicides et plants de pomme de terre – projet de document de position**Projet de document de position sur le transfert
des herbicides*****Document soumis par le groupe du Rapporteur***Résumé*

À sa réunion de 2022, la Section spécialisée a décidé d'élaborer un document de position sur le transfert d'herbicides, en vue de l'utiliser pour déterminer s'il convenait d'insérer une disposition relative au transfert d'herbicides dans la norme S-1 de la Commission économique pour l'Europe (CEE) concernant la commercialisation et le contrôle de la qualité commerciale des plants de pomme de terre. Elle avait chargé le groupe du Rapporteur, créé sur le sujet à sa réunion de 2021, d'amorcer l'élaboration de ce document de position. La Section spécialisée est invitée à examiner le projet de document de position sur le transfert des herbicides.

* Transmis en dehors des délais par le groupe du Rapporteur, le présent document a été soumis tardivement au service de traitement de la documentation.



Position de la Section spécialisée sur le transfert d'herbicides et les plants de pomme de terre

- Les herbicides sont couramment utilisés dans les systèmes de production végétale pour améliorer les rendements en luttant contre les plantes adventices, réduisant ainsi la concurrence pour l'eau, entre autres effets. Les herbicides sélectifs ciblent des espèces d'adventices données, tandis que les herbicides non sélectifs peuvent détruire toutes les espèces végétales.
- Les herbicides rémanents, comme le clopyralide et l'aminopyralide, sont des herbicides qui se lient à la matière organique et subsistent sur les végétaux ou dans le sol pendant des mois, voire des années. Ils peuvent également passer dans l'intestin des animaux et contaminer les effluents d'élevage, qui sont ensuite susceptibles d'être épandus sur les cultures. Ces problèmes sont généralement associés à des herbicides qui contiennent du glyphosate, de l'aminopyralide/clopyralide, du dicamba et des inhibiteurs de l'acétolactate synthase.
- La contamination accidentelle par des produits agrochimiques (en particulier, les herbicides systémiques) est un sujet de préoccupation majeur lors de la production de plants de pomme de terre. L'entraînement par le vent des produits diffusés par pulvérisateur dans les champs de céréales se trouvant à proximité est la cause la plus fréquente de cette contamination, qui peut également être due au nettoyage inadéquat des pulvérisateurs (contamination des cuves de pulvérisation, etc.) et à l'erreur humaine (application inadaptée).
- Les symptômes au niveau du feuillage des plants de pomme de terre sont généralement très visibles et varient selon le produit chimique en cause. Au niveau des tubercules, les symptômes peuvent être les suivants : crevasses de croissance ou peau d'éléphant, tiges nombreuses et faibles à la levée ; levée de mauvaise qualité, nombre élevé de tubercules présentant une absence de germination ou croissance inégale.
- En général, le problème le plus fréquent et le plus grave est la contamination par le glyphosate due à l'entraînement par le vent lors d'un épandage sur des champs voisins, car, en cas de boulage, le glyphosate migre facilement vers les tubercules fils. La contamination par le glyphosate, qui peut entraîner une perte totale ou partielle de la récolte, est susceptible de ne se manifester que dans la descendance, laquelle peut présenter, entre autres, des symptômes de déformation et/ou de rabougrissement.
- En cas de suspicion de contamination chimique d'une culture, la meilleure pratique consiste à éliminer les plantes touchées (en appliquant une marge de sécurité importante). Selon le produit chimique pressenti, le cultivateur peut être autorisé à conserver les plantes touchées afin de les utiliser comme plants de départ la saison suivante.
- Des mesures semblables devraient également être prises lorsque les tubercules présentent des symptômes caractéristiques des dégâts causés par des herbicides, la meilleure option consistant à les éliminer ; il peut cependant être envisagé de laisser la croissance se poursuivre, le cultivateur assumant alors les risques associés.
- En général, les plants de pomme de terre repoussent normalement après avoir été contaminés par des herbicides de contact. Lorsqu'une culture a été contaminée par des herbicides de contact, les inspections au champ peuvent être retardées jusqu'à ce que la plante soit à un stade de croissance adapté. Dans les cas extrêmes, il se peut que les plantes ne se rétablissent pas complètement, auquel cas elles ne peuvent être conservées qu'en tant que réserve par le cultivateur.
- Il importe de former les personnes qui utilisent les pulvérisateurs à l'application prudente des herbicides, en particulier ceux utilisés pour la protection des plantes autres que les pommes de terre cultivées à proximité des plants de pomme de terre, si l'on souhaite protéger les plants de pomme de terre de la contamination chimique.